Le gouvernement a l'intention d'établir un système à la fois équitable, généreux, humanitaire et équilibré pour que le Canada puisse continuer d'offrir un asile sûr aux déshérités du monde entier. Ces personnes doivent pouvoir se sentir chez elles au Canada et conserver leur dignité d'être humain.

Tant que nous laisserons des gens contourner la loi, nous affaiblirons notre système et nous détruirons les principes qui font du Canada un pays où il fait bon vivre et où les autres gens veulent venir s'établir. J'estime donc qu'il est temps de renvoyer ce projet de loi au comité, de faire comparaître des témoins et de l'adopter afin que le Canada demeure un pays où il fait bon vivre.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais simplement soulever avec le député une question qu'il a abordée à propos des observations du chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent). Selon moi, le député a présenté sous un faux jour, intentionnellement ou non, les propos du député d'Oshawa. Je voudrais que les choses soient claires.

Ni le chef du Nouveau parti démocratique ni aucun autre néo-démocrate ne demande que la loi accorde un statut spécial aux ecclésiastiques. Nous avons fait valoir que le libellé de ce projet de loi obligerait inutilement ces personnes, dont certaines jouent un rôle actif dans l'Église, car le fait est que les ecclésiastiques défendent souvent la cause des réfugiés, à agir dans l'illégalité. Nous ne demandons pas de statut spécial pour les membres du clergé ou qui que ce soit. C'est la façon dont le projet de loi est formulé qui pose un problème. A cause de son libellé, les ecclésiastiques qui aident les personnes sans pièces d'identité à entrer au Canada, en croyant qu'il s'agit de réfugiés légitimes, enfreindraient la loi. Le député dit-il qu'il est d'accord là-dessus? C'est le seul argument qu'invoquait le député d'Oshawa quand il a parlé de la répercussion du projet de loi sur les gens qui oeuvrent au sein d'organismes religieux.

• (1300)

Le président suppléant (M. Paproski): J'autorise le député à répondre brièvement avant de dire qu'il est 13 heures.

M. Friesen: Je ne formulerai qu'un seul argument. On s'inquiète au sujet des personnes sans documents. Nous nous demandons pourquoi ils n'en ont pas. Il faut prendre une décision. Certains qui n'en n'ont pas ne sont pas à blâmer, mais les médias ont très nettement indiqué, et le député le comprendra, que nombre d'autres ont détruit leurs documents et ne sont donc pas des cas légitimes. Nous devons faire cette distinction.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste encore huit minutes réservées aux questions et observations à la reprise de la séance.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

Article 21 du Règlement

(La séance est suspendue à 13 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LES PROGRAMMES MIS EN OEUVRE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, lors des élections de 1980, dix députés libéraux ont été élus dans le nord de l'Ontario—je dis bien 10. Pourtant, en dépit de cette nombreuse représentation sous l'ancien régime libéral, pas une seule fois il n'est venu à l'esprit de l'un de ces députés de proposer un programme économique pour sa région.

Or je suis ravi d'annoncer aujourd'hui que, sous le régime actuel, les députés conservateurs représentant le nord de l'Ontario ont tenu la promesse faite aux habitants de la région.

En effet, nous venons de mettre en oeuvre à leur intention un programme d'expansion économique.

Nous avons débloqué 55 millions de dollars en fonds fédéraux nouveaux.

Nous avons consenti 15 millions en prêts et jusqu'à 60 millions en subventions.

Nous avons même prévu le personnel sur place pour gérer le programme en question.

Nous avons créé le conseil consultatif auquel nous avons nommé des habitants de la région. Monsieur le Président, le nord de l'Ontario sait que le gouvernement a tenu parole.

L'ENVIRONNEMENT

LA NÉCESSITÉ DE FORMULER UNE POLITIQUE NATIONALE DES EAUX

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au printemps 1984 a débuté une enquête sur la politique fédérale des eaux en vue de consulter les Canadiens sur le sujet d'une stratégie nationale propre à répondre à nos besoins futurs en eau. Le 30 septembre 1985, l'enquête a remis ses recommandations au ministre de l'Environnement (M. McMillan). A cette époque, le ministre avait insisté sur l'urgence de préparer une politique nationale des eaux afin de «prévenir la crise qui menace de se produire».